

**RÉGLEMENTATION**

**SPÉCIFIQUE**

**VOLLEYBALL**

**(Saison 2011-2012)**

## **Article 1 Règlements en vigueur**

Seront appliqués les règlements généraux du RSEQ Montérégie et du RSEQ provincial, ainsi que les règles de jeu de la Fédération de volleyball du Québec, sauf s'ils y avaient des modifications dans la présente réglementation spécifique.

## **Article 2 Ballon officiel**

- Baden SE-15-0LX

## **Article 3 Hauteur du filet**

- |                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| - Juvénile masculin : 2 m 43 | - Juvénile féminin : 2 m 24 |
| - Cadet masculin : 2 m 35    | - Cadet féminin : 2 m 24    |
| - Benjamin masculin : 2 m 24 | - Benjamin féminin : 2 m 15 |

## **Article 4 Structuration des ligues**

**4.1** Dans chacun des secteurs, le coordonnateur de ligue, déterminera avec ses entraîneurs les formules de compétition qu'il désirera adopter telles que : calendrier, genre de tournoi, système de pointage, etc. La ligue privilégie des sections à 4 équipes avec motion/démotion dans les catégories division-2. Dans les catégories division-3, des tournois à la ronde de 6 à 8 équipes seront priorisés.

### 4.1.1 Tournoi à la ronde

La formule suivante sera toutefois recommandée : quatre tournois à la ronde avec matchs de deux sets ou trois sets et un classement cumulatif, chaque set gagné donnera un point au classement.

### 4.1.2 Section motion / démotion

Le premier tournoi en sera un de classement, permettant ainsi d'obtenir des sections de quatre (4) pour le deuxième tournoi. Il n'y aura pas de point attribués pour le premier tournoi. Au deuxième tournoi, la section A regroupera les deux premières équipes des deux sections du premier tournoi.

À la suite de chacun des tournois, il y aura motion et démotion de la dernière position de A vers la section B, et la motion de la première position de B vers la section A;

- 4.2 Chaque catégorie se termine par un tournoi éliminatoire, selon le classement de la section, afin de déterminer les participants au championnat régional.

## Processus éliminatoire

### Division 2 :

- Tournoi de classement : Automatiquement qualifié pour le championnat régional div-2
- Tournoi de qualification : Doit se qualifier pour participer au championnat régional div-2

### Division 3 :

- Tournoi de classement : Automatiquement qualifié pour le championnat régional div-3 niveau 1.
- Tournoi de qualification 1 : Les gagnants se qualifient pour le championnat régional div-3 niveau 1 et les perdants se qualifient pour le championnat régional div-3 niveau 2.
- Tournoi de qualification 2 : Les gagnants se qualifient pour le championnat régional div-3 niveau 2.

Des bannières et médailles seront remises aux équipes championnes des championnats régionaux de chaque division et niveau.

## Article 5 Pointage

- 5.1 Les sets réguliers sont de 25 points (différence de 2 points pour déterminer le gagnant) et les sets déterminants (3<sup>e</sup> pour un 2 de 3 et 5<sup>e</sup> pour un 3 de 5) sont de 15 points (différence de 2 points pour déterminer le gagnant.) Voir les règles 6.2 et 6.3 du livre de règlement de Volley-ball Canada.

Forfait : équipe perd (0-25) (0-25) (0-15)

- 5.2 Règle des cinq (5) points consécutifs

**Pour les catégories benjamines féminines et masculines seulement**, une équipe pourra faire un maximum de cinq (5) points consécutifs. Après cinq (5) points, le ballon est donné à l'équipe adverse sans attribution de point. Les rotations de serveurs se poursuivent comme à l'habitude.

## Article 6 Libero

**Le règlement du LIBERO est appliqué au niveau scolaire pour les catégories cadettes féminines, juvéniles féminines et masculines. En benjamin et cadet masculin, l'utilisation du libéro est interdite.**

## **Article 7 Échelle des sanctions**

La première sanction est un avertissement verbal. Par la suite une pénalité et une perte de l'échange (carte jaune), une expulsion pour le set (carte rouge) et une disqualification pour le match (carte jaune et rouge simultanément.)

## **Article 8 Substitution**

En benjamin et cadet masculin, la règle des douze (12) substitutions est en vigueur. En cadet féminin et juvénile, la règle des six (6) substitutions s'applique.

## **Article 9 Modifications**

- 9.1 Seul le coordonnateur de ligue pourra modifier le calendrier officiel des tournois.
- 9.2 Le coordonnateur pourra aussi modifier l'horaire d'un tournoi, à la demande d'une équipe faisant face à des circonstances particulières (ex. : Classe-Neige.)
- 9.3. En l'absence du coordonnateur, l'horaire des matchs d'une même soirée pourra être modifié sur place, après consultation auprès des entraîneurs ou d'une personne du comité technique, par les responsables des plateaux à l'aménagement suggéré. ex. : retard d'un autobus.

## **Article 10 Annulation**

- 10.1 Un tournoi prévu à un endroit donné sera automatiquement annulé lorsque, dû à un événement extraordinaire, l'école hôte de ce tournoi aura été officiellement fermée par la direction.
- 10.2 Toutefois, si une école « visiteuse » est officiellement fermée, sans que les autres écoles impliquées ne le soient, le tournoi ne sera pas annulé. La possibilité de reprendre les matchs, par le coordonnateur et les entraîneurs concernés, sera alors étudiée.

## **Article 11 Bris d'égalité**

Tout bris d'égalité se fera selon la méthode F.V.B.Q. :

1. meilleur quotient sets gagnés / perdus entre les équipes à égalité;
2. meilleur quotient points pour / contre entre les équipes à égalité;
3. meilleur quotient points pour / contre tout le calendrier ou tournoi.

## **Article 12 Responsabilités de l'école hôte**

- 12.1** L'école hôte doit dans la mesure du possible offrir des surfaces de jeu qui répondent aux exigences des règlements de la F.V.B.Q.
- 12.2** Elle doit fournir tout le matériel nécessaire au bon déroulement du tournoi : bancs, tables, chaises d'arbitre, antennes, tableaux de pointage, chaises pour les entraîneurs, espace pour les spectateurs et trousse de premiers soins accessible.
- 12.3** Elle doit également fournir les marqueurs (à moins d'une entente contraire avec le coordonnateur.)
- 12.4** Elle doit retourner la feuille de résultats avant 11 heures le premier jour ouvrable suivant le tournoi. Les feuilles originales de parties se doivent d'être envoyées et reçues à l'Association à l'intérieur de sept (7) jours ouvrables.

## **Article 13 Championnats régionaux**

- 13.1** Le Championnat régional regroupe **six (6), huit (8) ou neuf (9)** équipes. L'école hôte d'un championnat aura une équipe participante au championnat régional dans la mesure où elle a une équipe qui représente l'école dans la catégorie du championnat. **Advenant le cas où une équipe d'une école hôte se qualifie pour le championnat régional de sa catégorie, celle-ci devient l'équipe hôte.**
- 13.2** Les règles d'accès, la forme et le contenu des championnats régionaux sont déterminés par le coordonnateur, la directrice générale et le comité technique.
- 13.2.1** Formules utilisées pour le championnat régional

### Championnat régional à six (6) équipes

Section A : Équipes 1,4,5

Section B : Équipes 2,3,6

Ronde préliminaire : tournoi à la ronde équipes section A vs section B

Ronde des médailles : Demi-finales A2 vs A1 et B2 vs B1

Finale or-bronze : gagnants / perdants des demi-finales

### Championnat régional à huit (8) équipes

Section A : Équipes 1,4,5,8

Section B : Équipes 2,3,6,7

Ronde préliminaire : à la ronde intra-section

Ronde des médailles : B2 vs A1 et A2 vs B1

Finale or-bronze : gagnants / perdants des demi-finales

### Championnat régional à 9 équipes

Section A : Équipes 1,6,7

Section B : Équipes 2,5,8

Section C : Équipes 3,4,9

1ere ronde préliminaire : à la ronde intra-section

2° ronde préliminaire : à la ronde intra-section

Section D : 1A, 2B, 2C

Section E : 1B, 2C, 2A

Section F : 3A, 3B, 3C

Ronde des médailles 2E vs 1D et 2D vs 1E

Finales or-bronze : gagnants / perdants des demi-finales

**13.3** Le semage des équipes se fera en fonction des résultats lors des tournois **du processus éliminatoire.**

### **13.4** Surclassement

13.4.1 Aux championnats régionaux, le simple surclassement est permis.  
Restriction : (voir article 5 de la réglementation.)

13.4.2 Saison régulière

- Le simple surclassement sera autorisé en tout temps **et illimité** pour l'ensemble des catégories lors de la saison régulière.
- Le double surclassement n'est pas autorisé

### **13.4.3 Processus éliminatoire et championnat régional**

- Les équipes devront faire parvenir un formulaire d'inscription des athlètes pour le championnat de ligue et un formulaire d'inscription pour la durée du processus éliminatoire (championnat régional inclus) à partir de la liste de joueurs inscrits sur admissibilité en ligne.
- Le simple surclassement est permis
- Le double surclassement n'est pas autorisé
- Un athlète concerné ne pourra participer qu'à un (1) seul processus éliminatoire.
- L'ARSER fera l'envoi aux écoles hôtes de tournois éliminatoires et du championnat régional, la liste des joueurs éligibles à évoluer pour une équipe lors du tournoi.
- Le comité organisateur se réserve, en cas de doute, le droit de vérifier l'identité des athlètes pendant les tournois du processus éliminatoire. Les athlètes devront avoir avec eux une carte d'identité avec photo (carte étudiante, assurance maladie).
- L'entraîneur de l'équipe devra avoir suivi l'atelier de l'éthique sportive des « 3R » pour pouvoir entraîner son équipe en phase éliminatoire. (voir article 28, réglementation générale)

## **Article 14 Délégation**

### **14.1 Minimum de joueurs requis**

Le nombre de joueurs aptes à jouer requis est :

Tournoi	Nb joueurs minimum
Saison régulière	6
Classement*	8
Qualification régionale*	8
Championnat régional*	8

- Ce minimum est requis pour débiter les tournois, sans quoi, l'équipe perd ses parties par forfait, et ce, tant que le nombre de joueurs minimal demandé n'est pas rencontré. Si suite à une blessure, ou raison médicale seulement, le nombre de joueurs devient inférieur au nombre requis, l'équipe pourra poursuivre la compétition.

### **14.2 Maximum de joueurs pouvant être inscrits sur la feuille de match**

Les dirigeants d'une équipe peuvent inscrire quinze (15) joueurs, incluant 3 substituts. Cependant, l'entraîneur doit avant le début de chaque rencontre, rayer les joueurs excédentaires pour n'utiliser que quatorze (14) joueurs pour cette rencontre.